



Assemblée générale

Distr. générale
23 octobre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 135 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2020

Projet de budget-programme pour 2020

Titre II **Affaires politiques**

Chapitre 3 **Affaires politiques**

Missions politiques spéciales

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses pour 2020 relatives au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, classé dans le groupe thématique correspondant aux bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions créées en application des décisions du Conseil de sécurité.

Le montant des ressources demandées pour 2020 au titre du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti s'élève à 20 395 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Vue d'ensemble du Bureau	3
A. Projet de budget-programme pour 2020*	9
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020**	15
II. Mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre	18

* La partie consacrée au projet de plan-programme pour 2020 est soumise à l'Assemblée générale pour examen, conformément aux procédures et pratiques budgétaires établies et dans le respect des dispositions du paragraphe 13 de la résolution 72/266 A.

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

I. Vue d'ensemble du Bureau

(20 395 200 dollars)



Avant-propos

En septembre 2018, lorsque je suis arrivée en Haïti pour prendre la tête de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, dont le mandat est aujourd'hui terminé, j'ai été frappée non pas par les difficultés que connaissait le pays, mais par les nombreux récits de résilience et d'espoir que les Haïtiens m'ont rapportés. C'est dans cet état d'esprit positif que l'ONU a, au cours de mon mandat, revu son rôle et remodelé sa présence pour être mieux à même d'aider les autorités et les institutions haïtiennes à remédier aux graves défaillances, étroitement liées entre elles, dont souffre le pays sur les plans politique, social et économique. Les difficultés politiques que connaît Haïti, les faibles capacités et le manque de crédibilité de ses institutions publiques, les épreuves que traverse sa population en raison des puissants vents contraires que subit son économie et la recrudescence des activités des bandes criminelles agissant en toute impunité sur certaines parties de son territoire sont autant d'exemples frappants des défis à relever. Les dirigeants du pays, ainsi que les parties prenantes du secteur privé et de la société civile, devront faire preuve de lucidité s'ils veulent parvenir à un consensus sur un plan de marche pour le relèvement du pays à court et moyen terme.

Je suis néanmoins persuadée que, armée d'une vision convaincante, efficace et réaliste fondée sur une meilleure intégration de ses entités et une coordination plus efficace avec la communauté internationale dans son ensemble, ainsi que de moyens suffisants, l'Organisation des Nations Unies est bien placée pour aider Haïti à atteindre ses objectifs.

Les priorités du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti sont claires : il sera chargé de conseiller le Gouvernement haïtien sur les moyens de promouvoir et de renforcer la stabilité politique et la bonne gouvernance, y compris l'état de droit, de préserver et de favoriser un environnement pacifique et stable, notamment en facilitant un dialogue national sans exclusive entre les Haïtiens, et de protéger et de promouvoir les droits de l'homme.

L'année 2020 offre une nouvelle occasion de réaffirmer, de cibler et d'intégrer l'appui des Nations Unies à Haïti, en s'appuyant sur les nombreuses réalisations découlant de ses précédentes interventions dans le pays. Un Bureau d'une taille adaptée, doté d'effectifs suffisants, œuvrant aux côtés d'une équipe de pays des Nations Unies bien pourvue en ressources, et travaillant en étroite collaboration avec les acteurs bilatéraux et les institutions régionales, est le meilleur outil dont on puisse disposer pour aider le pays à faire avancer les processus complexes nécessaires à l'obtention d'un consensus politique, contribuer à mettre en œuvre des réformes structurelles et progresser lentement mais sûrement vers un développement durable.

Il ne fait aucun doute à mes yeux que la réalisation de ces objectifs offrira des bénéfices mesurables à la population haïtienne et ouvrira de nouveaux horizons à la jeunesse du pays. L'ONU continuera d'accompagner tous les Haïtiens dans leur quête d'un avenir à la hauteur de leurs espoirs et de leurs attentes.

La Chef du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti
(*Signé*) Helen Ruth **Meagher La Lime**

Orientations générales

Mandat et considérations générales

1. Le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti est énoncé dans la résolution 2476 (2019) du Conseil de sécurité, laquelle prévoit la pleine intégration du Bureau et de l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti, cette dernière assurant les fonctions de soutien technique et d'appui aux programmes.
2. L'établissement du mandat du Bureau le 16 octobre 2019 a marqué la fin de plus de deux décennies d'opérations de maintien de la paix en Haïti, menées dans le cadre de sept missions sur le terrain depuis 1993. Le Bureau fonctionnera dans un environnement extrêmement complexe et instable caractérisé par des problèmes majeurs sur les plans politique et socioéconomique et sur le plan de la sécurité.
3. Le Bureau sera chargé de conseiller le Gouvernement haïtien sur les moyens de promouvoir et de renforcer la stabilité politique et la bonne gouvernance, y compris l'état de droit, de favoriser un environnement pacifique et stable, notamment en facilitant un dialogue national sans exclusive entre les Haïtiens, et de protéger et de promouvoir les droits de l'homme.
4. Le Bureau aura également pour mission d'épauler le Gouvernement haïtien dans les activités qu'il mène en vue : a) de planifier et de tenir des élections libres, justes et transparentes ; b) de renforcer la capacité de la Police nationale d'Haïti de faire face à la violence des gangs et à la violence sexuelle et fondée sur le genre et de maintenir l'ordre public, notamment grâce à l'organisation de cours de formation sur les droits de l'homme et la maîtrise des foules ; c) de mettre au point une approche inclusive associant tous les secteurs de la société en vue de réduire la violence de quartier, et en particulier la violence des gangs ; d) de lutter contre les atteintes aux droits de la personne et les violations de ces droits et de s'acquitter des obligations internationales qui lui incombent dans le domaine des droits de la personne ; e) d'améliorer la gestion de l'administration pénitentiaire et le contrôle des lieux de détention afin de garantir que les détenus sont traités dans le respect des normes internationales ; f) de renforcer le secteur de la justice, notamment en adoptant et en appliquant des textes de loi fondamentaux visant à promouvoir la réforme de ce secteur, en renforçant le contrôle interne et le respect du principe de responsabilité, particulièrement dans le cadre de la lutte contre la corruption, en s'attaquant au problème de la détention provisoire prolongée, et en veillant à ce que la nomination des juges soit fondée sur le mérite et à ce que leurs mandats soient renouvelés en temps voulu.
5. Les risques persistants associés aux troubles civils, à la violence des gangs et à la criminalité organisée ont un effet déstabilisant sur la sécurité en Haïti, notamment sur la sécurité des élections, alors même que les efforts visant à instaurer un dialogue approfondi entre les instances nationales sont au point mort. La violence politique et électorale, conjuguée à l'inégalité systémique et la discrimination entre les genres et à l'impunité persistante dont bénéficient les auteurs de violences fondées sur le genre, risque de détériorer davantage encore la cohésion sociale, notamment la reconnaissance pratique des droits politiques des femmes, ainsi que les perspectives de développement économique. Les femmes restent peu représentées aux postes clés des institutions publiques, notamment la police nationale. La violence électorale entrave gravement la participation aux élections, privant encore davantage les femmes et les jeunes de leur droit de vote. La participation des femmes à la vie politique et aux processus nationaux reste faible, la proportion de femmes sur les bancs du Parlement étant inférieure à 3 % (contre 9 % en 2006), soit bien moins que le quota minimum de 30 % prévu dans la Constitution. Les conditions de vie déplorables résultant de la faible croissance économique et de la pauvreté (59 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, y compris les 25 % de la population vivant dans l'extrême pauvreté) ne font qu'exacerber la situation.
6. Si les capacités des institutions nationales restent limitées, on constate à certains signes prometteurs que le renforcement des institutions a fait des progrès considérables. Une réforme de la justice s'impose si l'on veut créer des institutions résilientes et responsables. Le renforcement de ses

capacités opérationnelles et institutionnelles accompli ces dernières années avec le concours de l'ONU et de donateurs a permis pour la première fois à la Police nationale d'Haïti d'assumer l'entière responsabilité du maintien de l'ordre, sans l'aide du personnel de maintien de la paix international. Toute la question est de savoir si cette tendance au renforcement de l'autonomie, de l'intégrité et de l'efficacité de la police nationale se maintiendra au cours de la période à venir.

7. Trois ans après l'ouragan Matthew et neuf ans après le tremblement de terre le plus destructeur de l'histoire moderne d'Haïti, l'action menée pour renforcer les capacités d'atténuation des risques liés aux catastrophes naturelles continue de se heurter à des obstacles. Le pays est très exposé aux tempêtes violentes, aux crues soudaines et aux inondations côtières. L'exécution du mandat du Bureau et son intégration avec l'équipe de pays des Nations Unies doivent impérativement contribuer à créer des conditions pérennes propices à la stabilité, à la sécurité et au respect des droits de la personne si l'on veut pouvoir mettre Haïti sur la voie du développement durable.

Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

8. Le Bureau se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif fixé. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 28 et 29 ci-après.

Contexte actuel

9. Durant plusieurs mois en 2019, Haïti était doté d'un gouvernement chargé d'expédier les affaires courantes. En juillet, le Président Jovenel Moïse a nommé son quatrième premier ministre depuis sa prise de fonction en février 2017, le précédent Premier ministre ayant échoué à faire approuver la composition de son gouvernement par le Parlement. Le Premier ministre ayant précédé ce dernier avait démissionné en mars après le vote d'une motion de censure, qui faisait suite à des manifestations motivées par la détérioration de la situation économique et le scandale causé par les soupçons de mauvaise gestion des fonds de l'alliance PetroCaribe¹. Une motion de destitution visant le Président Moïse, qui avait été présentée par des parlementaires de l'opposition en février 2019, a été relancée après la publication, en mai, des résultats du deuxième volet de l'enquête sur le scandale PetroCaribe. En août, la Chambre des députés a voté contre sa destitution.
10. L'impasse dans laquelle se trouve le pays en raison de l'échec des tentatives visant à former un nouveau gouvernement a considérablement entravé le fonctionnement du Parlement, empêchant l'adoption de lois importantes, telles que la loi budgétaire pour l'exercice 2018-2019 et celle relative aux élections, deux lois essentielles à la tenue des élections législatives d'octobre 2019. L'échec des efforts visant à faire approuver la formation d'un nouveau gouvernement a amené les donateurs, et notamment le Fonds monétaire international, à suspendre leur appui financier à Haïti. La tenue d'élections législatives ayant peu de chances de se produire en 2019, on s'attend à ce que le pays se trouve privé de parlement à partir de janvier 2020, date à laquelle le mandat de l'ensemble des membres de la Chambre des députés et d'une partie des membres du Sénat arrivera à expiration. La capacité du Président Moïse à diriger le pays dans un contexte de polarisation politique sera d'autant plus mise à l'épreuve qu'il aura pour tâche de bâtir un consensus concernant la tenue d'un dialogue national et d'élections, tout en étant contraint par la Constitution de gouverner par décret.

¹ Accord pétrolier conclu entre des États des Caraïbes et d'Amérique centrale et la République bolivarienne du Venezuela, en vertu duquel les États parties peuvent acquérir du pétrole à des tarifs préférentiels.

11. L'année 2018 a été marquée par une nette détérioration de la situation macroéconomique, aggravée par les violentes manifestations ayant suivi l'annonce de l'augmentation du prix du carburant en juillet et par l'instabilité persistante qui s'est installée dans le pays depuis. La croissance du produit intérieur brut, estimée à 1,5 % pour 2018, devrait être de 0,4 % en 2019, tandis que la monnaie nationale, la gourde, a continué de se déprécier par rapport au dollar des États-Unis. Le ralentissement actuel de la production agricole aura des effets néfastes sur la sécurité alimentaire et le niveau général de pauvreté et une incidence disproportionnée sur les femmes, qui représentent 47 % des chefs de ménage dans tout le pays. On estime à 2,6 millions le nombre d'Haïtiens en situation d'insécurité alimentaire grave en 2019, dont 571 000 ont besoin d'une aide d'urgence.
12. La crise politique prolongée et la détérioration de la situation économique ont contribué à accroître la violence et la criminalité. En 2018 et 2019, les risques persistants associés aux troubles civils et à la violence des gangs ont rendu les conditions de sécurité plus instables au niveau local, en particulier dans les quartiers les plus marginalisés et les plus densément peuplés de Port-au-Prince, la capitale, et dans le département de l'Artibonite. Les gangs urbains et les bandes criminelles, dont certains sont liés à des factions politiques, et les tensions sociales ont été exploités pour faire échouer les initiatives de dialogue politique et les réformes économiques.
13. Le nombre d'homicides signalés au cours des cinq premiers mois de 2019 a doublé par rapport à 2018 (523 cas, contre 274 au cours de la même période). On a également constaté une recrudescence de l'activité des bandes organisées depuis février 2019, y compris une augmentation notable de la violence entre gangs dans les quartiers les plus pauvres et les plus densément peuplés de Port-au-Prince, tels que Cité Soleil et La Saline, et dans l'Artibonite. En novembre 2018, cinq bandes armées ont mené une attaque contre des habitants de La Saline, qui auraient été pris pour cible en raison de leur supposée appartenance à des bandes rivales. L'attaque a entraîné la mort d'au moins 26 personnes et s'est accompagnée d'autres actes de violence graves, dont deux cas de viol collectif.
14. Bien que le pays figure parmi ceux des Caraïbes où le taux de crimes signalés est le plus faible, l'augmentation apparente de la criminalité et des activités des bandes organisées en Haïti a eu des répercussions négatives sur les moyens de subsistance déjà précaires et réduit les possibilités de sortie de la pauvreté, exigeant une intensification des activités de développement des équipes de pays des Nations Unies à un moment où le financement de ces activités se heurte à des difficultés croissantes. Certains gangs urbains ont élargi leur territoire en dehors de Port-au-Prince, notamment dans l'Artibonite, principale région rizicole du pays. Cette tendance s'est aggravée à la suite des violentes manifestations qui se sont déroulées dans la seconde moitié de 2018 et en février 2019. La détérioration de la situation socioéconomique, associée à la violence des gangs et à l'instabilité politique, a touché les femmes de façon disproportionnée et augmenté les flux migratoires en provenance d'Haïti. La prolifération des armes légères et de petit calibre parmi la population civile et les acteurs non étatiques demeure un souci majeur du point de vue de la protection. La migration en provenance d'Haïti suit les circuits empruntés par les réseaux criminels et les réseaux de traite des êtres humains, ce qui rend les femmes et les filles encore plus vulnérables à la violence et à l'exploitation sexuelles.
15. Malgré le renforcement de ses capacités opérationnelles, la Police nationale d'Haïti est souvent insuffisamment équipée pour intervenir lors d'affrontements dans des quartiers défavorisés de Port-au-Prince, tels que Cité Soleil et La Saline. Les 13 et 14 novembre 2018, cinq bandes armées ont mené une attaque contre des habitants de La Saline, qui auraient été pris pour cible en raison de leur supposée appartenance à des bandes rivales. Des progrès minimes ont été réalisés dans la lutte contre les violations des droits de la personne et les violations résultant de la violence perpétrée par les gangs et les acteurs étatiques. À ce jour, les attaques de La Saline n'ont donné lieu qu'à quelques arrestations. Les activités liées aux bandes organisées privent la population locale d'accès aux services de base et aux ressources permettant de couvrir leurs besoins les plus pressants. Dans un contexte de surpopulation carcérale, l'administration des détenus en attente de jugement ou reconnus coupables de violence en bande organisée exige d'adopter des approches différenciées en matière de gestion et de surveillance des prisons.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

16. Conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, le Bureau travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies pour s'attaquer aux questions prioritaires qu'Haïti s'est fixées en vue de réaliser les objectifs de développement durable.
17. Par l'intermédiaire d'équipes thématiques formées conjointement avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, le Bureau aidera le Gouvernement à s'attaquer aux causes profondes de la violence et des conflits. Les activités de prévention menées conjointement seront axées sur la promotion d'un développement inclusif et durable afin de pallier les défaillances et de répondre aux besoins de la population, à savoir le développement économique et l'élimination de la pauvreté, l'égalité des genres, la cohésion sociale, le renforcement de la résilience et l'ouverture de perspectives pour les jeunes.
18. Le Bureau exercera ses bons offices et jouera un rôle de conseil et de sensibilisation politiques. Ces efforts viseront à aider Haïti à tirer parti des progrès accomplis au fil des ans sur la voie de la paix et de la stabilité et à créer des conditions propices à l'apport du soutien technique et de l'appui aux programmes fournis par l'équipe de pays. Le Bureau apportera un appui et plaidera en faveur de solutions politiques et d'un consensus sur les réformes en vue de maintenir la stabilité et le développement.
19. Le Bureau et l'équipe de pays travailleront de concert pour proposer une intervention complète qui contribue directement à l'obtention des résultats escomptés du Bureau et favorise le développement à long terme. Comme le prévoit la résolution 2476 (2019), le Bureau et l'équipe de pays mettront en œuvre un cadre stratégique intégré, ainsi qu'une stratégie globale de mobilisation des ressources. Des structures de coordination seront mises en place pour leur permettre de collaborer étroitement et garantir l'efficacité de l'intervention des Nations Unies, tout en préservant la nécessaire indépendance de leurs mandats respectifs. Les responsables du Bureau et de l'équipe de pays seront au cœur de l'équipe de direction des Nations Unies en Haïti, dirigée par la Représentante spéciale du Secrétaire général.
20. Le Bureau et l'équipe de pays étant réunis pour former une équipe intégrée, ils joueront sur leur complémentarité pour s'attaquer aux questions transversales considérées comme prioritaires. Ils mettront sur pied des équipes conjointes chargées des questions de la lutte contre la violence en bande organisée et contre la violence locale, de la justice et des élections. Leur collaboration consistera notamment à produire des analyses communes des questions touchant leur travail en Haïti, en vue de l'exécution conjointe des activités prescrites. Les mécanismes de coordination viseront à développer les activités relatives aux programmes des organismes, fonds et programmes et l'assistance technique dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des membres des bandes organisées, de la lutte contre la violence locale, de la justice, de la police et des activités pénitentiaires, des droits de l'homme et des élections. Le soutien technique et l'appui aux programmes fournis par l'équipe de pays dans les domaines de la lutte contre la violence locale, du désarmement, de la sécurité des élections et de la justice seront assurés initialement grâce à des financements provenant du Fonds pour la consolidation de la paix.
21. Le Bureau créera une équipe de direction intégrée chargée des questions du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la lutte contre la violence locale, dirigée par le chef du service chargé des affaires politiques et de la bonne gouvernance, qui aura pour membres permanents le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) et le chef de la police, et à laquelle s'ajoutera le chef du service chargé des droits de l'homme, le cas échéant. Sous la direction générale de la Représentante spéciale du Secrétaire général, cette équipe assurera des fonctions de supervision, de planification et d'orientation stratégique au profit de l'équipe chargée du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la lutte contre la violence locale, qui, pour les questions opérationnelles, relèvera du chef du service chargé des affaires politiques et de la bonne gouvernance et sera dirigée par lui.

22. Un atelier conjoint de planification stratégique auquel ont participé des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, de la mission préparatoire du Bureau et de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) a été tenu du 3 au 5 septembre 2019 dans le but de définir une vision commune du rôle de l'ONU, d'arrêter des critères permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation du mandat, pour examen par le Conseil de sécurité, et de définir les mécanismes de coordination entre le Bureau et l'équipe de pays ainsi que la forme que prendrait cette coordination. Le resserrement de la coopération et de la coordination des entités des Nations Unies avec les partenaires bilatéraux, les organisations régionales et les institutions financières internationales, qui continuent de fournir un appui programmatique et des ressources considérables en faveur de l'amélioration des conditions de sécurité et de la promotion de l'état de droit en Haïti, renforceront la cohérence des interventions internationales, tout en assurant la bonne répartition des ressources fournies par les donateurs.
23. En ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par le personnel des Nations Unies et la stratégie de l'ONU en matière de lutte contre le choléra en Haïti, le Bureau appuiera une équipe unique d'intervention stratégique, en coordination avec les acteurs du système des Nations Unies.
24. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
 - a) La polarisation du climat politique se poursuit et compromet la réussite des initiatives concrètes visant à faire avancer les réformes politiques, juridiques et économiques ;
 - b) Les conditions de sécurité restent relativement stables et tous les incidents pouvant avoir des répercussions dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince en particulier sont traités de manière satisfaisante par les institutions nationales chargées de la sécurité ;
 - c) La communauté internationale est mobilisée et des ressources provenant de donateurs sont disponibles pour appuyer le travail de l'équipe de pays des Nations Unies ;
 - d) Les effets des catastrophes naturelles sur Haïti, y compris les ouragans et les tremblements de terre, restent limités.
25. Le Bureau prendra en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il conviendra. La prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes sera une question intersectorielle dans l'ensemble du Bureau, ce qui assurera la participation, l'implication et la représentation pleines et effectives des femmes à tous les niveaux. Elle se traduirait par le déploiement de spécialistes de haut niveau des questions de genre, qui viendront renforcer les moyens dont dispose le Bureau pour exécuter son mandat en tenant compte de ces questions, et par l'exercice de bons offices destinés à aider le Gouvernement haïtien à concrétiser ses engagements en faveur de l'égalité des sexes, qui seront offerts en coordination avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).
26. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau continuera d'entretenir une relation étroite et soutenue de collaboration, de coordination et de mise en commun de l'information avec les partenaires nationaux et internationaux présents en Haïti afin d'éviter les chevauchements et d'utiliser au mieux les ressources existantes. Il prendra appui sur les partenariats bilatéraux, multilatéraux et régionaux existants et collaborera avec les organisations régionales, telles que l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes, pour s'assurer qu'une approche coordonnée est suivie. Aux côtés de ses partenaires, et en collaboration étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau œuvrera en faveur d'une action efficace et opportune, ayant fait l'objet de vastes consultations, visant à atténuer les risques et pallier les difficultés, en faisant fond sur les responsabilités et les avantages comparatifs de chaque partenaire et en utilisant au mieux les ressources existantes. Les cadres de partenariat établis avec les institutions financières internationales seront encore renforcés afin de tenir davantage compte du lien qui existe entre la paix et la sécurité et le développement en Haïti.

A. Projet de budget-programme pour 2020



1. Objectif

27. L'objectif, auquel le Bureau contribue, est de renforcer la stabilité politique et la bonne gouvernance, y compris l'état de droit, de promouvoir un environnement pacifique et stable et de protéger et de promouvoir les droits de la personne et de renforcer l'égalité des sexes.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

28. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n°5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles). Les progrès accomplis aideront à veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.
29. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n°16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous). Les progrès accomplis aideront à réduire nettement toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés, à promouvoir l'état de droit et garantir à tous un égal accès à la justice, à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux, à faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions, à appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, ainsi qu'à promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Renforcer la formation du consensus et la coopération entre les institutions de l'État en vue de remédier aux causes de l'instabilité et des inégalités en Haïti

En 2018 et 2019, la gouvernance s'est exercée de plus en plus difficilement, ce qui a eu une incidence sur les efforts visant à renforcer le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation dans la prise de décisions en Haïti, ainsi que sur les efforts visant à engager le pays sur la voie de la consolidation de la stabilité et de la pérennisation de la paix et du développement.

En 2020, le Bureau appuiera les efforts visant à dégager un consensus politique sur les priorités du pays. Usant de ses bons offices, il s'emploiera à réunir diverses parties prenantes et à les convaincre de s'attaquer aux facteurs à l'origine de l'instabilité et des inégalités en Haïti et de promouvoir une croissance économique inclusive, le développement durable, la cohésion sociale et la résilience face aux catastrophes, conformément aux priorités du pays. Il appuiera les efforts de réforme électorale et offrira ses conseils et son expertise sur les principaux éléments d'une telle réforme (budget électoral, loi ou décret électoral, composition du conseil électoral), lesquels nécessitent un accord entre le Gouvernement et le Parlement. Il conseillera les décideurs sur la façon d'intégrer les questions de genre dans leurs travaux et collaborera avec des femmes dans les secteurs public et privé en vue de renforcer leur contribution à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. L'Organisation s'employant à renforcer le fonctionnement et l'indépendance de la justice par une approche centrée sur le développement durable plutôt que sur la paix et la sécurité, l'équipe de pays des Nations Unies devra s'attacher à remédier aux problèmes qui se

posent depuis le déploiement de missions de paix en Haïti par un soutien technique et un appui aux programmes dont le financement initial devrait être assuré par le Fonds pour la consolidation de la paix. En vertu de son mandat, le Bureau est en mesure, conformément à l'objectif 16 de développement durable, de s'employer à remédier aux obstacles qui empêchent le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif de travailler de concert. Entre autres activités et produits, il entend notamment : a) user de ses bons offices au niveau politique pour faire en sorte que les principales parties prenantes au sein du gouvernement, de l'opposition et de la société civile trouvent des terrains d'entente ; b) encourager un dialogue inter-haïtien inclusif et global qui permette la formation d'un consensus au sujet de la nomination des fonctionnaires par le Gouvernement ; c) conseiller ses interlocuteurs nationaux sur les réformes à entreprendre pour clarifier et simplifier les cadres institutionnels, harmoniser la durée du mandat des représentants élus de l'État et établir (ou modifier) en conséquence le calendrier électoral.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir une plus grande stabilité politique et une meilleure gouvernance, y compris un plus grand consensus et une plus grande coopération entre les pouvoirs exécutif et législatif, et la création d'un climat politique propice à la mise en œuvre des priorités en matière de réforme politique et structurelle. Ils devraient également permettre que les responsabilités soient mieux définies et mises en œuvre dans les procédures de prise de décisions et l'application des politiques et que les questions de genre y soient prises en compte.

Concrètement, si le résultat est atteint, des progrès tangibles auront été accomplis s'agissant des mesures électorales à prendre moyennant une coopération entre les pouvoirs exécutif et législatif (adoption du budget électoral, adoption d'une loi ou d'un décret électoral, formation du conseil électoral), ainsi que dans la nomination de hauts fonctionnaires dans les institutions de l'État, après approbation ou consultation du Parlement le cas échéant. Le Bureau aura pérennisé sa collaboration avec des groupes de femmes dans la recherche d'un consensus sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix, et les femmes participeront davantage aux décisions dans les institutions de l'État.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
	Gouvernance mise à mal du fait d'une crise politique et manque de dynamisme, d'ouverture, de participation et de représentation dans la prise de décisions.	Progrès dans la mise en œuvre d'une bonne gouvernance, les femmes participant davantage à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix, ce qui vient renforcer le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation dans la prise de décisions.

Renforcer la protection des femmes, des populations et des moyens d'existence en venant contrer la recrudescence de la violence des gangs

En 2020, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau entend élaborer une approche inclusive pour réduire la violence de quartier et la violence des gangs. Il s'agira notamment de se rapprocher des populations touchées, de renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti pour lui permettre de réprimer la violence en bande, notamment les violences sexuelles et fondées sur le genre, et de maintenir l'ordre public, et d'aider les institutions à élaborer une stratégie nationale centrée sur trois objectifs : a) mise en place d'un cadre opérationnel pour le déploiement de programmes complets de lutte contre la violence locale, de désarmement, démobilisation et réintégration et de gestion des armes et munitions ; b) bonne mise en œuvre de la police de

proximité et des autres formes de dialogue et de collaboration au niveau local ; c) renforcement des capacités analytiques et opérationnelles de la Police nationale d'Haïti pour lui permettre de faire face aux menaces posées par les bandes armées. Le Bureau et l'équipe de pays des Nations Unies entendent créer un groupe de haut niveau des politiques stratégiques, qui sera chargé de traduire en mesures concrètes de lutte contre la violence en bande les priorités définies en collaboration avec le Gouvernement, les acteurs politiques, le secteur privé et les partenaires internationaux.

Parmi les produits qu'il entend exécuter, le Bureau fournira ses bons offices et des conseils à la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion qui a été récemment rétablie, afin de l'aider à appliquer la stratégie nationale et les réformes législatives nécessaires pour lutter contre la violence en bande et la violence sexuelle et fondée sur le genre qui lui est associée. Il favorisera la coordination entre les ministères de tutelle, les services de l'État, la Police nationale d'Haïti et la direction de l'Administration pénitentiaire. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation politique, il appuiera, en les amplifiant, les efforts déployés par l'équipe de pays des Nations Unies, les institutions financières internationales et nationales et les partenaires bilatéraux en vue de renforcer l'action en faveur du désarmement, de la démobilisation et du relèvement, de la lutte contre la violence locale et de la mise en œuvre de programmes socioéconomiques dans les zones où sévissent les bandes. Enfin, il conseillera la Police nationale d'Haïti, l'Inspection générale et la Direction de l'administration pénitentiaire et appuiera l'action qu'elles mènent pour réduire les violences et mieux contrôler et réprimer les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, les arrestations et détentions arbitraires et les violences fondées sur le genre. Par un soutien technique et ses bons offices, il contribuera à renforcer les capacités et l'indépendance de l'Office de la protection du citoyen et de la société civile en vue de promouvoir et de protéger les droits de l'homme dans les localités touchées par la violence des gangs.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement des capacités stratégiques et opérationnelles des instances nationales, y compris la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, la Police nationale d'Haïti et la Direction de l'administration pénitentiaire, en vue de leur permettre de prévenir et de combattre efficacement la violence en bande et la violence fondée sur le genre.

Concrètement, si le résultat est atteint, un texte de loi complet sur le contrôle des armes, établi dans le respect des règles internationales et des instruments régionaux, devrait être promulguée ; une stratégie nationale de lutte contre la violence en bande, organisant notamment la lutte contre la violence locale et la gestion des armes et des munitions, devrait être élaborée ; enfin, le nombre de personnes touchées par la violence en bande et la violence fondée sur le genre dans les zones sensibles devrait baisser, grâce notamment aux mesures stratégiques et opérationnelles que devraient prendre la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, désormais pleinement opérationnelle, en étroite coordination avec les autres acteurs nationaux et internationaux.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
La Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion est en sommeil.	La Commission est réactivée.	Une loi complète sur le contrôle des armes est promulguée ; une stratégie nationale de lutte contre la violence en bande est adoptée ; le nombre de personnes touchées par la violence en bande dans les zones sensibles diminue ; la Commission est pleinement opérationnelle, grâce aux ressources logistique et financières que lui a allouées le Gouvernement.

Des institutions efficaces, inclusives et responsables contribuent à consolider la stabilité et à créer un environnement protecteur

En 2020, en vertu de son mandat, le Bureau sera en mesure d'apporter un appui stratégique aux autorités nationales afin de les aider à trouver des solutions durables aux problèmes immédiats et à long terme d'Haïti, grâce à la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes permettant un meilleur accès à la justice et aux services sociaux pour toutes et tous. Concrètement, entre autres activités et produits, il entend : user de ses bons offices pour favoriser la création d'un conseil électoral comptant au minimum 30 % de femmes ; apporter un appui consultatif à la réforme de la justice et aider à la promouvoir, par l'intermédiaire de l'équipe de pays des Nations Unies et de ses activités de soutien technique et d'appui aux programmes ; coopérer avec la Police nationale d'Haïti pour lui permettre de renforcer ses capacités de planification stratégique en matière de sécurité électorale et de répression et d'accroître le pourcentage de policières ; inviter les policiers des Nations Unies et les spécialistes des questions pénitentiaires, dont certains partagent les locaux de leurs interlocuteurs nationaux, à s'intéresser en priorité à la prévention des violences électorales, en particulier à l'égard des femmes, et aux cas d'usage excessif de la force par la police ; enfin, participer aux efforts visant à prévenir les violences électorales au niveau local et à renforcer les mécanismes d'alerte rapide dirigés par les femmes, en liaison avec la Police nationale d'Haïti. Les interventions du Bureau dans ces domaines se feront dans le cadre d'une action intégrée avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux. Grâce aux équipes thématiques conjointes mises en place avec d'autres entités des Nations Unies, le Bureau aidera à éliminer les facteurs qui entravent la participation des femmes à la vie politique et à créer un environnement exempt de toute discrimination.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir des progrès dans la mise en place d'institutions nationales efficaces, responsables et transparentes en Haïti et une moins grande impunité pour les auteurs de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, ce qui devrait permettre de créer un environnement plus protecteur pour la population.

Concrètement, si le résultat est atteint, les taux de satisfaction de la population à l'égard des services fournis par les principales institutions nationales devraient augmenter.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
	Faible satisfaction de la population à l'égard des services publics fournis par les institutions nationales.	Plus grande satisfaction de la population à l'égard des services publics, compte tenu de l'amélioration de l'efficacité, de la responsabilité et de la transparence des institutions nationales, et meilleur accès des femmes aux postes de décision au sein des principales institutions.

30. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

4. Produits retenus pour la période 2018-2020

31. On trouvera dans le tableau 1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui contribueront à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1

Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	–	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	–	3
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	–	32
Publications (nombre de publications)	–	–	–	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	–	–	11
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Bons offices				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				

	2018	2018	2019	2020
	Produits prévus	Produits livrés	Produits prévus	Produits prévus

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales
et supports d'information

Relations extérieures et relations avec les médias

Plateformes numériques et contenus multimédias

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

32. En application de la résolution 2476 (2019), le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti succédera à la MINUJUSTH, la dernière mission de maintien de la paix après deux décennies d'opérations de paix en Haïti. Dans cette même résolution, le Conseil de sécurité a souligné qu'il était essentiel d'opérer une transition sans heurt, efficace et responsable en vue d'assurer la continuité des opérations. Cette résolution faisait suite à la résolution 2466 (2019), dans laquelle le Conseil avait décidé que la MINUJUSTH serait close le 15 octobre 2019 et prié le Secrétaire général d'entamer la planification nécessaire en vue d'une présence intégrée appropriée du système des Nations Unies en Haïti, y compris une mission politique spéciale à compter du 16 octobre 2019, laquelle serait dotée de la capacité et de la compétence requises pour coordonner les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, coopérer avec la communauté des donateurs et continuer à soutenir les efforts du Gouvernement haïtien en vue de la consolidation de la paix et du développement à long terme après le retrait de la MINUJUSTH.
33. À la suite de la décision du Conseil de sécurité de créer le Bureau, une équipe préparatoire, composée de fonctionnaires spécialisés dans les domaines du budget et des finances, des ressources humaines, de la logistique et de l'informatique, ainsi que dans les cinq domaines de fond du Bureau (affaires politiques et bonne gouvernance, droits de l'homme, lutte contre la violence locale, police et services pénitentiaires), a été mise sur pied et déployée en Haïti en août 2019. Elle s'est livrée aux activités de planification devant permettre au Bureau de commencer à fonctionner le 16 octobre 2019, en vue d'assurer une transition sans heurt.
34. Les activités de planification ont consisté notamment à définir le concept de la mission et de l'appui y relatif, ainsi que le concept des opérations de police et de sécurité. L'équipe préparatoire a également commencé à recruter les fonctionnaires destinés à former l'effectif du Bureau, sous réserve que celui-ci soit approuvé par l'Assemblée générale. Elle a dirigé les activités de planification logistique, y compris la recherche d'installations pour accueillir le siège du Bureau. En collaboration avec les services organiques de la MINUJUSTH et l'équipe de pays des Nations Unies, elle a planifié le transfert des activités de la Mission, chaque fois que nécessaire, notamment les activités devant permettre de continuer à assurer la fonction de soutien technique et d'appui aux programmes. Grâce à ces préparatifs, le Bureau devrait être pleinement opérationnel au premier jour de son mandat, le 16 octobre 2019.
35. Afin de doter le Bureau des ressources suffisantes pour lui permettre de commencer à exécuter son mandat, ainsi que pour répondre aux besoins de financement de l'équipe préparatoire, le Secrétaire général a, en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée au paragraphe 1 a) de la résolution 72/264 de l'Assemblée générale sur les dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2018-2019, approuvé un montant de 3 597 300 dollars destinés à financer les ressources nécessaires pour poursuivre les préparatifs en vue d'une transition sans heurt et pour mener à bien les activités prescrites du 16 octobre au 31 décembre 2019.
36. Sur la base des recommandations du Secrétaire général concernant les détails opérationnels de la mission proposée, figurant dans la lettre qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité le 13 mai 2019 (S/2019/387), le Conseil a demandé que le Bureau soit composé des groupes consultatifs suivants : un groupe chargé des questions politiques et de la bonne gouvernance, doté de capacités

consultatives en ce qui concerne la bonne gouvernance, la justice, les élections, la réforme constitutionnelle et le respect du principe de responsabilité dans la fonction publique ; un groupe spécialisé dans la réduction de la violence des gangs et de la violence de quartier et dans la gestion des armes et des munitions ; un groupe chargé des questions touchant à la police et aux services pénitentiaires, qui comprendrait au maximum 30 agents civils et agents en détachement faisant office de conseillers pour les questions de police et pour les affaires pénitentiaires, et serait dirigé par un chef de la police des Nations Unies ; un groupe des droits de l'homme ; un groupe chargé des questions de sécurité ; un groupe d'appui à la mission ; des unités chargées de l'information, de fonctions consultatives en matière d'égalité des genres, de la coordination et des fonctions juridiques, y compris un défenseur ou une défenseuse des droits des victimes, relevant du bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général.

37. Le Conseil de sécurité a outre souligné que les activités du Bureau et de l'équipe de pays des Nations Unies devaient être pleinement intégrées. Le tableau d'effectifs proposé pour le Bureau tient compte de la demande du Conseil en ce qui concerne les besoins opérationnels, y compris s'agissant des possibilités de partage de locaux et de la nécessité de prévoir un nombre suffisant de postes de gestion de programmes en vue d'assurer la pleine intégration du Bureau et de l'équipe de pays.
38. Le Bureau aura une empreinte légère, menant ses opérations principalement depuis Port-au-Prince, où sera situé son siège. Comme suite à la demande du Conseil de sécurité, qui souhaite que le Bureau et l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti soient pleinement intégrés, les deux entités mettront en place des équipes conjointes sur la réforme électorale, la réforme de la justice et les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de lutte contre la violence locale. Elles seront installées soit dans les locaux du Bureau, soit dans ceux de l'équipe de pays, le but étant d'encourager une plus grande collaboration afin que les deux entités coordonnent l'exécution de leurs activités.
39. En application des enseignements tirés du programme d'encadrement et de conseil mis en place dans le cadre de la MINUJUSTH, les hauts responsables civils, dont le chef de la police, chargés de conseiller leurs interlocuteurs de la police nationale auront leurs bureaux dans les locaux de la Police nationale d'Haïti, dans la mesure du possible. Les policiers des Nations Unies et les spécialistes des questions pénitentiaires fournis par des gouvernements partageront également les locaux de leurs homologues dans cinq sites répartis dans le pays.
40. Pendant la phase de démarrage du Bureau, des efforts sont faits pour tirer le meilleur parti des infrastructures et du matériel de la MINUJUSTH. Le siège du Bureau sera installé à titre temporaire dans la base de soutien logistique servant de siège à la MINUJUSTH, jusqu'à ce que soit trouvé un bâtiment qui réponde aux normes de l'ONU en matière d'installations, notamment aux normes de sécurité antisismiques, compte tenu de la géologie d'Haïti. Les contrats commerciaux passés par la MINUJUSTH pour la fourniture de biens et de services dont la nouvelle mission continuera d'avoir besoin seront transférés au Bureau et, selon que de besoin, revus à la baisse, prorogés ou modifiés. Par ailleurs, le projet de budget tient compte du matériel, des fournitures et des pièces de rechange de la MINUJUSTH que l'équipe qui procède à la clôture de la Mission a jugé utile, après inventaire, de transférer au Bureau. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des services contractuels est fondé, le cas échéant, sur les clauses des contrats passés par la MINUJUSTH.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 2

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2019	2020	
	Montant estimatif des dépenses ^a (16 octobre-31 décembre 2019), y compris les dépenses au titre de l'équipe préparatoire (1)	Montant total (2)	Dépenses non renouvelables (3)
Police des Nations Unies	127,4	800,2	–
Personnel civil	2 868,4	13 673,7	–
Dépenses opérationnelles	596,8	5 921,3	660,4
Total (déduction faite des contributions du personnel)	3 592,6	20 395,2	660,4

^a Montant à comparer au montant de 3 597 000 dollars financé au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses que l'Assemblée générale a accordée au Secrétaire général au paragraphe 1 a) de sa résolution 72/264 sur les dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2018-2019.

Tableau 3

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Admini- strateurs	Agents locaux	Total (personnel national)	Total
Bureau	1	1	5	7	19	9	1	43	18	–	61	21	28	49	110
Services d'appui	–	–	–	1	1	–	–	2	–	2	4	–	–	–	4
Total	1	1	5	8	20	9	1	45	18	2	65	21	28	49	114

Abréviations : SSG = sous-secrétaire général(e).

41. Les dépenses prévues pour 2019, d'un montant de 3 592 600 dollars, couvrent les activités du Bureau pour la période allant de sa création au 31 décembre 2019, ainsi que les dépenses engagées au titre de l'équipe préparatoire déployée à la mi-août 2019. Ce montant sera imputé sur le montant de 3,6 millions de dollars approuvé au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses accordée au Secrétaire général pour faire face aux dépenses imprévues et extraordinaires, montant qui couvre les dépenses de personnel et les dépenses opérationnelles engagées pour poursuivre les préparatifs nécessaires à la création du Bureau, comme expliqué au paragraphe 33 ci-dessus. Les crédits destinés à couvrir le montant des ressources approuvées au titre des dépenses imprévues et extraordinaires seront demandés à l'occasion du deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019.
42. Les ressources demandées pour 2020 au titre du Bureau, d'un montant de 20 395 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel), devraient permettre de financer les dépenses relatives à la police des Nations Unies (800 200 dollars), soit au plus 13 postes de policier(ière), les

dépenses de personnel civil (13 673 700 dollars), soit 114 postes temporaires [1 poste de Sous-Secrétaire général(e), 1 D-2, 5 D-1, 8 P-5, 20 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 18 postes d'agent(e) du Service mobile, 2 postes d'agent(e) des services généraux, 21 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 28 postes d'agent(e) local(e)] et 2 membres de personnel fournis par des gouvernements, ainsi que les dépenses opérationnelles (5 921 300 dollars). Les dépenses opérationnelles se décomposent comme suit : consultants et services de consultants (283 800 dollars), voyages (355 500 dollars), installations et infrastructures (2 707 000 dollars), transports terrestres (426 000 dollars), informatique et communication (1 596 700 dollars), santé (276 000 dollars) et fournitures, services et matériel divers (276 300 dollars).

43. Pour permettre au Bureau de s'acquitter de son mandat conformément à la résolution 2476 (2019) du Conseil de sécurité et comme indiqué aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, il est proposé de créer 114 postes temporaires, dont 65 postes soumis à recrutement international et 49 à recrutement national. L'effectif proposé pour le Bureau comprend : a) 80 postes pour les composantes organiques, organisées autour de trois piliers (politique et bonne gouvernance, police et services pénitentiaires, droits de l'homme) et chargées d'exécuter les tâches confiées au Bureau ; b) 34 postes pour les composantes d'appui à la mission, organisées autour de deux piliers (gestion des opérations et des ressources, gestion de la prestation de services et de la chaîne d'approvisionnement). Le personnel civil sera appuyé par 13 policiers des Nations Unies au maximum et 2 spécialistes des questions pénitentiaires fournis par des gouvernements. La taille de l'effectif est adaptée à l'ampleur des tâches confiées au Bureau et tient compte de l'intégration du Bureau et de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que l'a demandé le Conseil.
44. Dans le calcul des dépenses de personnel, les taux de vacance de poste ci-après ont été retenus : 12,2 % pour le personnel recruté sur le plan international, 12,5 % pour les agents locaux et 11,9 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national. Un taux de vacance de 3,8 % a été retenu dans le calcul des dépenses relatives à la police des Nations Unies ; aucun taux de vacance n'a été appliqué aux dépenses de personnel fourni par des gouvernements. Les taux de vacance ont été établis compte tenu des progrès qui devraient être accomplis dans le recrutement, qui a commencé mi-août lorsque l'équipe préparatoire a été déployée en Haïti. Ils tiennent également compte du fait que le Bureau devrait être en mesure de recruter des membres de personnel actuellement déployés à la MINUSUTH, ainsi que des membres du personnel de missions qui ont réduit leurs effectifs ou qui ont été fermées au cours des dernières années.

Ressources extrabudgétaires

45. Il n'est pas prévu que le Bureau reçoive des ressources extrabudgétaires en 2020.

II. Mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre

46. **L'Assemblée générale est invitée à :**
- a) **approuver le montant des ressources demandées pour 2020 au titre du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, soit 20 395 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) ;**
 - b) **ouvrir au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de 2020 un montant de 20 395 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel), conformément à la procédure prévue au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213 ;**
 - c) **ouvrir au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2020 un crédit d'un montant de 1 592 900 dollars, contrebalancé par le même montant inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).**